

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 9 NOVEMBRE 2018

Politique publique : Sports – Loisirs

Rapporteur : Joël MOTYL, Conseiller délégué aux Sports, à la Jeunesse et aux Loisirs

Objet : Aren'ice - Rapport annuel du délégataire – année 2017

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Au terme de la procédure lancée par le Conseil communautaire du 18 décembre 2012, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a décidé, par délibération du 17 décembre 2013, d'attribuer au groupement dont UCPA était le mandataire, le contrat de délégation de service public (DSP) pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement d'intérêt communautaire à vocation multifonctionnelle et à dominante sportive, enceinte d'accueil du Centre National de Hockey-sur-Glace, dénommé Aren'Ice.

Le contrat de DSP ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle a été conclu le 3 février 2014, pour une durée de vingt ans à compter de la Date de mise en exploitation de l'équipement, avec la société « Univers Glace », société dédiée à l'exécution du contrat de délégation de service public, et composée des membres du groupement candidat (UCPA, CFA, COFELY Finances et Investissement, FIDEPPP 2).

Pour mémoire, le contrat de DSP a pour objet de confier au Délégué, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et à ses risques et périls :

- le financement des ouvrages, hors subventions éventuelles
- la conception des ouvrages
- la construction des ouvrages et notamment (i) de l'ensemble des locaux et espaces intérieurs dont deux salles (une principale qui pourra être modulaire avec une jauge minimum de 3 000 places assises et une secondaire d'environ 300 places) avec chacune une aire de glace aux dimensions internationales en intégrant l'ensemble des équipements nécessaires à leur exploitation ; (ii) des aménagements extérieurs liés au bâti (paysagement et VRD) ; (iii) des espaces intérieurs pour l'accueil du siège de la FFHG
- la fourniture et la gestion des fluides requis pour le bon fonctionnement des ouvrages
- la maintenance et le GER
- la gestion globale des ouvrages et de l'ensemble des activités de service public dont ils seront le support parmi lesquelles notamment (i) les pratiques et animations sportives sur et hors glace à destination du grand public ainsi que des activités culturelles et de spectacles, (ii) la promotion auprès du public scolaire, (iii) l'accompagnement des deux clubs résidents et (iv) le concours à l'exercice des missions de la FFHG (ex : centre d'entraînement pour des structures type Pôle France, entraînement - matchs équipes nationales, pôle de formation).

La date effective de mise en exploitation de l'équipement, c'est-à-dire l'ouverture au public, est intervenue le 5 novembre 2016, avec un mois d'avance par rapport à la date prévue au Contrat : à cette date, le montant total à financer s'est établi à 44 936 061€ HT, contre 45 333 000€ HT initialement prévus.

En raison d'une diminution de l'assiette à financer (intérêts de préfinancement et coûts de fonctionnement optimisés du fait de la livraison de l'équipement avec un mois d'avance) et de la diminution du taux global de la dette par rapport aux hypothèses contractuelles, le

montant de la Contribution pour Obligations de Service Public (COSP) versée par la CACP et issu du plan de financement définitif s'établit à 1 348 421 € pour la part fixe et 2 104 832 € pour la part variable, soit une COSP globale de 3 453 253 €, au lieu de 3 648 609 € prévus, ce qui correspond à une moindre dépense annuelle de l'ordre de 195 K€ (comparaisons en valeur 2014).

2. PRESENTATION DU PROJET

L'analyse du rapport annuel 2017 permet de mettre en évidence trois éléments principaux : en premier lieu, un niveau de fréquentation de l'équipement largement supérieur au prévisionnel rendu possible par la montée en charge des activités proposées au sein de l'équipement, en deuxième lieu un fonctionnement et une gestion technique de l'équipement satisfaisantes qui ont permis la résorption des désordres et la levée progressive des réserves, et enfin un bilan financier globalement meilleur que prévu grâce au niveau des recettes du grand public.

2.1- Un niveau de fréquentation de l'équipement largement supérieur aux prévisions initiales rendu possible par la montée en charge des différentes activités prévues au sein de l'équipement

- **Un doublement des fréquentations grand public patinage par rapport au prévisionnel**

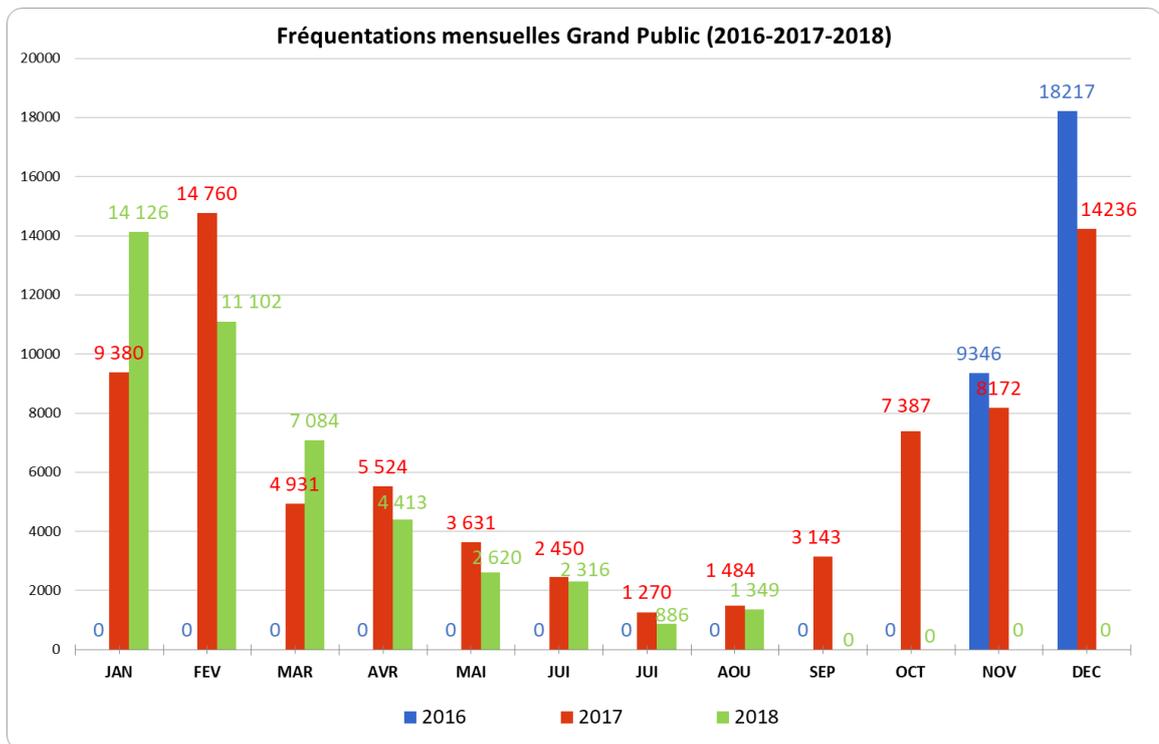
Alors que les deux premiers mois d'exploitation de l'Aren'Ice en 2016 avaient été un succès auprès du grand public (27 000 visiteurs avaient été accueillis en deux mois, contre 38 000 prévus sur une année), l'année 2017 permet de confirmer un très bon niveau de fréquentation du grand public :

- S'agissant du « **grand public** » au sens strict (entrées unitaires et abonnements patinage) : 73 920 entrées ont été enregistrées à comparer aux 38 000 prévues au Contrat, ces bons résultats portant sur l'ensemble des tarifs mais plus particulièrement sur les entrées unitaires (entrées simples, pass famille, etc).

Ces entrées comprennent également les **animations « thématiques »** mises en place par le Délégué au fur et à mesure de l'année 2017 et qui concernent principalement les animations des mardis soirs (animations multisports avec basket sur glace, badminton sur glace), jeudis soirs (karting sur glace), samedis soirs (thème musical, thème vestimentaire, ...etc, en alternance avec le karting sur glace à raison d'une semaine sur deux), ainsi que le Jardin des Oursons du dimanche matin proposé lui depuis l'ouverture en 2016.

A noter également le produit « **anniversaire** » qui a donné lieu à l'accueil de 150 anniversaires en 2017.

Enfin, il convient de souligner le succès de l'équipement auprès des **centres de loisirs**, puisque ce sont 101 groupes (42 groupes issus du territoire cergypontrain et 59 groupes extérieurs) représentant 3 175 enfants qui ont été accueillis au cours de l'année 2017 (contre environ 1 700 prévus).



Si l'effet ouverture est très marqué, avec un premier hiver exceptionnel, il convient de noter que la fréquentation s'est maintenue à un niveau très satisfaisant tout au long de l'année 2017, et que l'année 2018 permet de constater une tendance assez proche. Il n'y a pas eu de reflux de fréquentation suite à une année 2017 qui aurait pu être tirée par l'effet nouveauté : le cumul des fréquentations sur les 8 premiers mois de l'année 2018 s'est en effet établi à 43 895 entrées, à comparer avec 43 430 sur la même période en 2017.

Les écarts entre janvier et février 2017 / 2018 s'expliquent par les dates des vacances scolaires légèrement décalées d'une année sur l'autre. Pour le mois de mars 2018, malgré des ouvertures réduites pour la tenue d'Holiday On Ice (début mars 2018) et un week-end de fermeture Grand Public les 17 et 18 mars pour l'organisation de manifestations sportives, la fréquentation est meilleure en 2018 qu'en 2017. Pour avril et mai 2018, la météo clémente et les vacances de Pâques tardives par rapport à 2017 ont pour conséquence une baisse du nombre d'entrées Grand Public. La légère baisse de fréquentation en été 2018 par rapport à 2017 s'explique également par les très fortes chaleurs et le beau temps.

- S'agissant des « **activités encadrées** » proposées par le Délégué au sein de l'École de Glace (apprentissage du patinage de l'initiation pour les tous petits aux cours pour les adultes), le nombre d'inscrits est passé de 98 pour le premier semestre 2017 à 144 pour la saison entière 2017-2018, répartis sur 17H hebdomadaires. Par ailleurs, un créneau HCCP/UCPA le samedi matin de 10h à 11h permet à des adolescents de pratiquer le Hockey sur Glace sur un créneau UCPA avec le matériel et un coach HCCP (19 inscrits pour la saison 2017-2018). Compte tenu du nombre de séances à l'année, ce sont 3 100 entrées au titre des activités encadrées pour 2017 (la montée en charge des inscriptions devrait permettre de s'approcher du chiffre prévu au Contrat pour l'année 2018).

Nombre d'entrées Grand Public – 2017

	Prévues au contrat	Réalisées 2017
Grand Public	38 363	73 920
Séances encadrées	4 158	3 100
Total	42 521	77 020

- **Un déploiement satisfaisant des activités des clubs résidents et de la FFHG qui s'est traduit par l'organisation de nombreuses manifestations avec de fortes retombées en termes de publics**

Si l'installation des pôles masculin et féminin de la FFHG a été reportée à septembre 2019, l'année 2017 a néanmoins permis aux clubs résidents (Hockey Club de Cergy-Pontoise et Club des Sports de Glace) et à la FFHG de prendre leurs marques au sein de l'équipement et d'y développer leurs activités.

- Les **heures de glace** utilisées par les clubs au titre de leurs **entraînements et de leurs manifestations** (matches ou compétitions) se sont établies à un niveau très proche de celui prévu au Contrat (en 2017 : 1450 heures pour le HCCP et 1 708 heures pour le CSG), et en tout état de cause conforme à la fourchette comprise entre -5% et +5% du volume d'heures initialement allouées. Au surplus, le HCCP a bénéficié de 383 heures mises à disposition par la FFHG sur ses propres heures, portant ainsi son volume global à 1 843 heures.
- L'Aren'Ice a ainsi accueilli les clubs dans le cadre de leurs **manifestations sportives** : 18 matches du HCCP – du championnat D2 sur le 1^{er} semestre au championnat D1 à partir de septembre - se sont déroulés et ont accueilli en moyenne 1 295 spectateurs (contre 250 à 500 dans l'ancienne patinoire), le Club des Sports de Glace a accueilli 3 compétitions/galas de patinage artistique rassemblant en moyenne 915 personnes.
- La **FFHG** : dans l'attente de l'arrivée de ses pôles masculin et féminin en septembre 2019, la FFHG s'est acquittée du paiement de ses heures de glace conformément au contrat (1 080 heures prévues), une partie non utilisée de ces heures ayant été mise à disposition du HCCP. En outre, la FFHG a organisé 7 compétitions internationales au sein de l'équipement (contre 5 prévues au Contrat), avec notamment le match France-Suisse préparatoire au Championnat du Monde 2017 et le Tournoi des 4 Nations, ainsi que les stages de préparation qui s'attachent à ces compétitions.

Manifestations sportives HCCP, CGS et FFHG – 2017

	Prévues	Réalisées en 2017	Nombre de spectateurs
Matches HCCP		18	23 285 (soit en moyenne 1 295)
Compétitions CSG	2	3	2 750 (soit en moyenne 915)
Matches internationaux FFHG	5	7	4 370 (soit en moyenne 625)

- **L'accueil des scolaires et l'évènementiel spectacles culturels/loisirs : des activités amorcées en 2017 mais qui devront être confirmées en 2018 et 2019**
 - S'agissant de **l'accueil des scolaires**, l'année 2017 a permis d'engager des échanges avec l'inspection académique afin de préparer la rentrée 2017-2018. Compte tenu des difficultés liées au financement des cycles et au transport des élèves, la mise en place des activités a été reportée. En 2018, l'Inspection académique a toutefois pris en charge une formation des professeurs et de quelques cycles.
 - S'agissant des **spectacles culturels/loisirs hors glace**, l'année 2017 a donné lieu à la réalisation de deux manifestations : si la comédie musicale « La Reine des Neiges » s'est révélée être un spectacle de mauvaise qualité et un échec économique pour le délégataire (nombreuses places remboursées), le concert « Ado change de nom » qui s'est tenu le 29 juin 2017 a permis de tester la mise en configuration « spectacle » de l'équipement et de confirmer la pertinence de la salle et son adéquation pour l'organisation d'évènements type concert/spectacle.

2.2- Un suivi technique de l'équipement qui a permis la levée de la quasi-totalité des réserves mineures ainsi que le traitement des désordres

Le procès-verbal de levée des manquements mineurs a été signé le 3 février 2017. L'ensemble des manquements mineurs a été levé à l'exception de celui concernant la « mise en configuration spectacle complète avec démontage intégral des rambardes », conditionné à la réalisation d'un test à l'occasion d'un évènement réel majeur en 2017. Ce test a eu lieu le 29 juin 2017. La signature d'un nouveau procès-verbal aura lieu dès que les échanges avec le Délégué à propos de la mise en configuration « spectacles » auront abouti.

La période légale de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) s'est achevée le 3 novembre 2017. Parmi les 130 désordres (qui concernent principalement les lots plomberie, traitement d'air, chauffage, production de froid, production de glace et électricité) déclarés en GPA, 30 restaient encore à lever au 31/12/2017 (ils ont été complètement levés en 2018).

2.3- Un bilan financier légèrement amélioré par rapport aux prévisions du Contrat

Les recettes d'exploitation au titre de la délégation de service public s'élèvent à 1 355 k€ pour 2017 et s'établissent à un montant inférieur au montant prévisionnel au titre de la première année pleine d'exploitation du contrat (1 578 k€). Les recettes issues des activités de service public (1 242 k€) sont supérieures au montant prévisionnel (1 104 k€), traduisant les bons résultats en termes de fréquentation présentés précédemment – en particulier, les recettes tirées de la fréquentation du « grand public » s'élèvent à 302 k€ et sont donc bien supérieures au montant prévisionnel de 170 k€. Les recettes liées aux clubs, à la FFHG et aux manifestations sportives s'établissent au montant prévu au contrat, après prise en compte des indexations tarifaires. En revanche, les activités annexes n'ayant été amorcées qu'au cours de l'année 2017, le niveau des recettes correspondantes, de 99 k€, s'établit en-deçà du niveau prévisionnel (474 k€).

Pour ce qui concerne les charges d'exploitation, celles-ci sont globalement inférieures au montant prévisionnel, soit 3 292 k€ (y compris dépenses de fonctionnement d'Univers Glace) contre 3 658 k€ attendus. En effet, si le niveau de fréquentation, plus important que prévu, a entraîné un surcoût de 308 k€, notamment en termes d'externalisation de l'entretien, de la sécurité, et de frais d'exploitation générale, son impact a été contenu du fait d'une minoration des frais de personnel, des impôts et taxes liées, ainsi que des dépenses relatives aux frais commerciaux et de communication. La montée en charge progressive des activités annexes s'est accompagnée également de moindres dépenses d'exploitation par rapport au modèle prévisionnel.

Le montant de la Contribution pour Obligations de Service Public (COSP) correspondant aux charges d'exploitation (part variable) s'établit à 2 263 k€ en 2017, conformément aux termes du contrat de délégation.

Après prise en compte des dotations aux amortissements, des charges financières du délégataire (auxquelles correspond la part fixe de la COSP pour 1 348 k€), le résultat avant impôt s'établit à 87 k€ et le résultat net du délégataire (SAS Univers Glace) à +53 k€. Ce montant est à mettre en regard d'une prévision de résultat déficitaire, à hauteur de -96 k€, au titre de la première année pleine d'exploitation de la DSP au moment de la signature du contrat.

2.4- Les perspectives pour 2018 et la saison 2018-2019

Si les premiers résultats de l'année 2018 permettent de confirmer le très bon niveau de fréquentation de l'équipement, ainsi qu'une montée charge progressive des événements qui s'y déroulent (4 représentations d'Holiday On Ice en 2018), plusieurs éléments devront être suivis avec attention par la CACP pour la saison 2018-2019 :

- La préparation de l'arrivée des pôles de la FFHG à partir de septembre 2019 et l'impact sur les plannings
- La poursuite de la montée en charge des spectacles culturels/loisirs (concerts, etc).
- Le renforcement des propositions à destination des scolaires

3. IMPACT EN TERMES DE RESSOURCES

La COSP versée par la CACP au titre de l'exercice 2017 s'est établie à 3 611 k€, comprenant 2 263k€ au titre de l'exploitation et 1 348 k€ au titre de l'investissement.